

Les bonnes pratiques pour une campagne d'avancement efficace

1

Etape incontournable : la fiabilisation du SIRH

Des vocations fiables, implique des données à jour dans Dialogue 2 (D2). Il est **indispensable** que les carrières des agents soient renseignées, et particulièrement les éléments relatifs à la **carrière antérieure (Qualité statutaire stagiaire/titulaire/contractuel)**. Plus les dossiers seront complets, moins les services seront sollicités.

Lors de la fiabilisation des listes, et en cas d'ajout ou suppression d'agents, une attention est demandée sur la mise à jour de l'item « propositions de nouveau grade » dans l'onglet **CARRIERE**.

Mode d'accès	Année	Grade/Groupe
Avancement grade	2025	ATTACHE ADM ETAT
Avancement grade	2025	ATTACHE ADM ETAT
Avancement grade	2025	SACS IOM

2

Les agents en position de détachement entrant

Il est **impératif** que la **carrière antérieure** soit renseignée dans D2 (-> Chemin dans D2 : Dossier/Données de référence/Carrière antérieure). Sans la carrière antérieure, les critères ne peuvent pas être appréciés.

3

Les agents en position de détachement sortant

Les agents détachés hors du Ministère de l'intérieur ne doivent **pas être pris en compte** dans les vocations classiques (mais faire l'objet d'une transmission distincte, en retournant un tableau de proposition, une fiche de proposition et un CREP).

4

Les agents en position de disponibilité pour convenances personnelles

La promouvabilité ne peut s'apprécier qu'à la condition que l'agent fournisse les justificatifs prévus par les textes. Sans justificatif, l'agent ne peut être pris en compte dans les vocations du service.

5

Retour des vocations...

Si un agent ne figure pas sur les listes de vocations, il faut l'ajouter en veillant à **renseigner un maximum d'éléments** (matricule, nom, prénom, échelon + date, grade + date...). Ne pas se limiter au nom et prénom.

6

Les remontées de propositions...

⚠ Un agent proposé est un agent qui figure sur les listes de vocations (il a été noté qu'un certain nombre d'agents figuraient dans les tableaux de propositions mais pas dans les listes de vocations...).

7

La centralisation des remontées

Les régions/SGAMI doivent **centraliser** les remontées des vocations et propositions avant envoi à la DRH. La même pratique doit être adoptée lors des retours de justificatifs manquants.

8

Le retour des dossiers de propositions...

⚠ De nombreuses **erreurs** constatées sur les fiches de propositions et CREP (choix du grade, carrières incomplètes, signatures manquantes...). **Rappel** : en cas d'encadrement le nombre d'agents gérés doit être indiqué.

9

Les tableaux de propositions : étape importante

⚠ Un nombre important d'anomalies constaté sur les matricules, noms, prénoms, dates de nomination sur grade... Veiller à renseigner de manière fiable **tous les items** du tableau, et respecter le modèle de tableau de proposition fourni par la DRH.

Merci pour votre collaboration !